AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PEROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

Exercice 2023
(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PEROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 31 Mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 23	NET 22	PASSIF	NET 23	NET 22
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	59 493 €	46 303 €	13 189 €	6 132 €	Report à nouveau	76 195 €	28 511 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Pouilley Les V.	18 226 €	28 267 €
					Report à nx ss contrôle Cmnes Franois Serre	-3 958 €	31 513 €
					Report à nx ss contrôle SIVOS de la Lanterne	64 512 €	6 873 €
Cautions	160 €		160 €		Report à nx ss contrôle Vaux et Chantegrue	0 €	14 827 €
					Réserves	0 €	2 350 €
Autres titres	0 €		0 €		Résultat de l'exercice	-22 400 €	18 894 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**59 653 €**	**46 303 €**	**13 349 €**	**6 132 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**132 575 €**	**131 235 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	0 €	4 343 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	37 743 €	426 €	37 317 €	27 418 €	Dettes fournisseurs	57 287 €	94 490 €
Autres créances diverses	34 715 €	3 642 €	31 073 €	24 422 €	Autres dettes diverses	4 921 €	5 372 €
					Dettes fiscales et sociales	48 251 €	42 274 €
					Dettes financières	2 333 €	
Disponibilité	163 266 €		163 266 €	220 057 €	Pdt constatés d'avance	0 €	740 €
Charges constatées d'avance	363 €		363 €	425 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**236 086 €**	**4 068 €**	**232 018 €**	**272 322 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**112 792 €**	**147 219 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**295 739 €**	**50 372 €**	**245 367 €**	**278 454 €**	TOTAL DU PASSIF	**245 367 €**	**278 454 €**

Familles Rurales Pouilley Les Vignes

AGILIANCE
AUDIT

Compte de résultat

GLOBAL avec N-1

du 01/01/23 au 31/12/23

N° des comptes	CHARGES	Réal. annuel	Réal. N-1
60	**ACHATS**	**15 765,59 €**	**20 992,47 €**
	Alimentation Boisson	5 829,46 €	4 939,56 €
	Fournitures d'activites	2 451,64 €	5 619,57 €
	Eau Electricite		
	Combustibles et Carburants	1 749,43 €	1 364,62 €
	Fournitures d'entretien	3 407,19 €	3 573,44 €
	Fournitures diverses	2 327,87 €	5 495,28 €
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**133 517,19 €**	**104 118,52 €**
	Sous traitance repas	107 981,65 €	90 228,08 €
	MAD locaux	11 000,00 €	6 225,80 €
	Locations	6 496,80 €	4 518,24 €
	Entretien et réparation	4 734,21 €	3 146,40 €
	Prime d'assurance	3 304,53 €	
	Services extérieurs divers		
	Loyers et charges locatives locaux		
	Documentation générale (+AVM)		
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**64 472,59 €**	**57 950,01 €**
	Programme pedagogique	14 899,98 €	13 344,00 €
	Honoraires	3 123,36 €	3 480,00 €
	Frais de deplacement	31,40 €	122,70 €
	Reception restauration	529,00 €	430,61 €
	Hebergement	3 553,36 €	4 063,27 €
	Frais de structure divers	5 931,65 €	6 457,78 €
	Transports	2 687,00 €	2 557,00 €
	MAD du personnel	33 716,84 €	27 494,65 €
63	**IMPOTS ET TAXES**	**1 660,35 €**	**1 567,73 €**
	Taxe sur salaire		
	Taxe transport		
	Taxes diverses	1 660,35 €	1 567,73 €
64	**FRAIS DE PERSONNEL**	**279 503,69 €**	**237 389,99 €**
	Formation du personnel	7 793,00 €	2 720,00 €
	Frais divers		
	Medecine du travail	2 328,00 €	2 083,20 €
	Rémunération du personnel	269 382,69 €	232 586,79 €
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION C.**	**9 195,94 €**	**6 510,60 €**
	Subventions accordées		
	Pertes sur créances irrécouvrables	5 953,11 €	3 027,98 €
	Charges diverses de gestion courantes	5,03 €	14,22 €
	Cotisations différents échelons.	3 237,80 €	3 468,40 €
66	**CHARGES FINANCIERES**	**51,55 €**	**96,86 €**
	Interets des emprunts	51,55 €	96,86 €
	Frais financiers divers		
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**19 552,52 €**	**8 636,39 €**
	Charges exceptionnelles	48,00 €	
	Charges sur exercices antérieurs	19 504,52 €	8 636,39 €
	VNC des elements actifs cedes		
	Ch. diverses de gestion courantes		
68	**DOTATIONS**	**8 365,86 €**	**14 366,05 €**
	Dotation aux amortissements	7 003,69 €	7 760,92 €
	Provisions depart en retraite		
	Provision charges et risques divers	1 362,17 €	6 605,13 €
	TOTAL	**532 085,28 €**	**451 628,62 €**

N° des comptes	PRODUITS	Réal. annuel	Réal. N-1
70	**PRESTATION DE SERVICE**	**266 327,80 €**	**268 223,43 €**
	CAF PSU		
	Aides FILAJ		
	MSA PSO PSU		272,19 €
	MSA PSU		
	Participation des familles	262 033,05 €	216 783,63 €
	Vente de marchandises	2 393,35 €	4 791,85 €
	Part. associations MAD personnel	221,65 €	
	Remise accordée		
	Participations diverses	1 679,75 €	
	CAF PSO		46 375,76 €
73	**CONCOURS PUBLICS**	**93 945,90 €**	**58 014,07 €**
	Subvention CAF Bonus Territoire	40 952,79 €	46 014,07 €
	Subvention CAF MSA PSO	52 993,11 €	
	Subvention Conseil departemental		12 000,00 €
	Subvention Conseil régional		
	Subventions autres		
74	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**107 307,22 €**	**108 206,92 €**
	Subventions Etat		
	Subventions communales	8 888,28 €	6 991,26 €
	Subventions intercommunales	82 918,94 €	101 215,66 €
	Subventions Conseil régional		
	Subventions Conseil départemental	12 000,00 €	
	Subventions nationales		
	Subventions CAF	3 500,00 €	
	Subventions diverses		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION C.**	**3 557,99 €**	**3 377,79 €**
	UDAF Fds special	275,76 €	218,49 €
	Produits divers de gestion courante	42,23 €	9,30 €
	Cotisations différents échelons	3 240,00 €	3 150,00 €
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**856,50 €**	**401,41 €**
	Produits financiers divers	856,50 €	401,41 €
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**10 211,14 €**	**43 822,31 €**
	Produits exceptionnels		
	Produits sur exercices anterieurs	10 211,14 €	43 822,31 €
	Produits des cessions d'él. actifs		
	Quote part de sub. equipement		
	Produits exeptionnels		
78	**REPRISE D'AMORTISSEMENTS**	**8 003,62 €**	**4 486,17 €**
	Reprises sur provision	8 003,62 €	4 486,17 €
79	**TRANSFERTS DE CHARGES**	**19 475,43 €**	**18 138,62 €**
	Autres transferts de charges d'exploitation	17 641,80 €	5 454,87 €
	transferts de charges Chorum CPAM	1 833,63 €	12 683,75 €
	TOTAL	**509 685,60 €**	**504 670,72 €**

	Réalisé N	Réalisé N-1
Résultat net :	**-22 399,68 €**	**53 042,10 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à : Pouilley-Les-Vignes
Le : 28/02/2024
Nom et Qualité du signataire :
AFDILI Leila

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Pouilley les Vignes

ANNEXE 2023

Exercice clos le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Résultat	-22 400 €
Total du bilan	245 367 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Pouilley les Vignes est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités bénévoles pédibus, marché de noël
- Des services notamment l'accueils loisirs enfants et ados.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service
- par la contribution des communes et la CAF
L'accueil de loisirs et l'activité ados exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par le SIVOS
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La gestion de l'activité EVS n'étant plus accordée à Familles Rurales Pouilley les Vignes, l'ensemble des bénéfices liés à cete action sont restitués à la commune de Pouilley les Vignes.

Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	92,14 €
- Report à nouveau SIVOS de la Lanterne		52 302,48 €
- Report à nouveau Communes Franois Serre		1 030,44 €
- Report à nouveau Communes Pouilley les Vignes	-	198,68 €
Total Résultat 2022		53 042,10 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

La prestation CAF PSO et la subvention bonus territoire sont comptabilisés désormais dans le poste « Produits de tiers financeurs "(Concours

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	590,54 €	- €	590,54 €	- €
Matériel de transport	45 517,00 €	- €	- €	45 517,00 €
Matériel de bureau et informatique	9 034,70 €	- €	- €	9 034,70 €
Mobilier	2 868,96 €	- €	799,00 €	2 069,96 €
Matériel	1 145,40 €	789,17 €	381,62 €	1 552,95 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	60 474,60 €	789,17 €	1 771,16 €	59 492,61 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	590,54 €	- €	590,54 €	- €
Matériel de transport	26 461,10 €	6 502,43 €	- €	32 963,53 €
Matériel de bureau et informatique	8 686,89 €	347,81 €	- €	9 034,70 €
Mobilier	2 868,96 €	- €	799,00 €	2 069,96 €
Matériel	1 735,94 €	153,45 €	972,16 €	917,23 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	41 661,43 €	7 003,69 €	2 361,70 €	46 303,42 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	160,00 €	160,00 €	- €	- €
Sous Total	***160,00 €***	***160,00 €***	**- €**	**- €**
Usagers	31 134,27 €	31 134,27 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	31 390,17 €	31 390,17 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	9 933,42 €	9 933,42 €	- €	- €
Sous Total	***72 457,86 €***	***72 457,86 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	362,60 €	362,60 €		
Total créances	**72 980,46 €**	**72 980,46 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**363 €**
DEFI Maintenance 04/23 a 03/24	130 €
DEFI Hébergement 11/23 a 10/24	60 €
FD25 dropbox 11/23-10/24	173 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	10 709,74 €	267,49 €	10 551,18 €	426,05 €
Provision des partenaires	- €	3 642,24 €	- €	3 642,24 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	10 709,74 €	**3 909,73 €**	**10 551,18 €**	**4 068,29 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision risque				- €
Provision retraite	- €	- €	- €	- €
	- €	**- €**	**- €**	**- €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

# #

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	2 333,10 €	2 333,10 €	- €	- €
Sous total	**2 333,10 €**	**2 333,10 €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	57 286,75 €	57 286,75 €	- €	- €
Autres dettes diverses	188,02 €	188,02 €	- €	- €
Dettes Usagers	288,96 €	288,96 €	- €	- €
Dettes Personnel	20 085,28 €	20 085,28 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	28 100,02 €	28 100,02 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	4 510,14 €	4 510,14 €	- €	- €
Sous total	**110 459,17 €**	**110 459,17 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**112 792,27 €**	**112 792,27 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	- €	- €		
TOTAL GENERAL	**112 792,27 €**	**112 792,27 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**- €**

AGILIANCE AUDIT

Factures Non Parvenues	15 444 €
Factures et titres excécutoires MAD locaux, personnel et charges locatives pour sites	11 000 €
CAGB Factures Ordures ménagères 4T23	686 €
Honoraires cabinet Agiciance	3 480 €
FR BFC Facturation logiciel Sage ACS	278 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	162	18,90 €	3 061,80 €
Cotisation association locale	162	1,10 €	178,20 €
		20,00 €	**3 240,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	48 €
Lixxbail frais supp.	48 €

Charges sur exercices antérieurs	19 505 €
Remise Cmne Pouilley les Vignes sur résultats antéreurs	18 226 €
Urssaf majoration suite contrôle	211 €
Régularisations PSO	982 €
Divers	86 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	0 €

Produits sur exercices antérieurs	10 211 €
Indus CAFnon réclamés	9 287 €
Uniformation PEC antérieures à 2023	924 €
Divers	0 €
Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,92	0,47
TOTAL	**10,92**	**0,47**

8 EMPRUNTS EN COURS

Un emprunt de 19500 € au Crédit Agricole a été contracté le 29/06/19 pour une durée de 60 mois. L'échéancier se termine en 06/2024

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.
Pas de salarié entrant dans les critères au 31/12/23

10 PROJECTIONS 2024

RAS

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	266 327,80 €
CAF	97 445,90 €
MSA	- €
Communes	8 888,28 €
Syndicats Intercommunaux	82 918,94 €
Etat	12 000,00 €
	467 580,92 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2023, nous avons recensé 1972 heures effectuées par des bénévoles.
Ces heures représente une valoration économique de 27097,00 €.

AGILIANCE